

EN 2000, L'ACPAED EST NÉE

L'idée de se munir d'examens canadiens et d'un registre national existait déjà au début des années 1980. En 1999, le besoin d'un registre canadien est devenu urgent pour se conformer aux exigences d'accréditation, aux politiques relatives au bilinguisme et aux règlements provinciaux. De plus, des sondages de la Société canadienne des échographistes médicaux (SCEM) effectués auprès des employeurs et d'autres en 1993 et en 2000 ont indiqué 70 % de réponses positives en faveur de la création d'un registre canadien.

Avant le développement de l'Association canadienne des professionnels autorisés en échographie diagnostique (ACPAED) en 2000, le seul titre de compétence disponible aux échographistes canadiens était celui octroyé par la American Registry for Diagnostic Medical Sonography® (ARDMS). L'ARDMS est une agence d'accréditation très respectée, mais ses normes sont fondées sur les besoins de la profession telle qu'elle est pratiquée aux États-Unis.

Réalisations de l'ACPAED depuis 2000 :

TITRES DE COMPÉTENCE CANADIENS

CRGS®: Échographiste généraliste canadien autorisé

CRCS®: Échographiste cardiaque canadien autorisé

CRVS®: Échographiste vasculaire canadien autorisé

LES TITRES DE COMPÉTENCE DE L'ARDMS NE SATISFAISAIENT PAS À TROIS CRITÈRES IMPORTANTS :

1. Une adaptation à l'environnement canadien afin d'assurer la pertinence de l'accréditation à l'exercice des fonctions au pays.
2. Un examen pratique qui sert à confirmer que les échographistes inscrits détiennent les compétences cliniques nécessaires lorsqu'ils entrent sur le marché du travail canadien.
3. Un examen bilingue offert aux Canadiens dans les deux langues officielles.

RÉPONDRE AUX BESOINS CANADIENS

On a approché l'ARDMS pour demander la production d'examens pour répondre à ces besoins canadiens. L'ARDMS était incapable de satisfaire à cette demande. Ainsi, l'ACPAED a été créée.

1. Un sondage national sur les besoins des employeurs
2. Des titres de compétence canadiens pour l'échographiste généraliste, cardiaque et vasculaire
3. Un profil national des compétences pour chacune des trois spécialités échographiques
4. Un examen pratique nommé l'*Évaluation canadienne des compétences cliniques*
5. Un comité d'examens qui produit des questions d'examens de haute qualité, alignées sur les profils de compétence
6. Des examens écrits de contrôle des connaissances bilingues
7. Une évaluation psychométrique pour assurer la validité statistique et la justification de l'examen



Célébrer le
20^e anniversaire
des titres de compétence
en échographie
au Canada

LA VALEUR DES TITRES DE COMPÉTENCE



La validation des connaissances, des compétences, du jugement et des aptitudes cliniques : Trouver, embaucher, former et retenir du personnel médical qualifié, de qualité, peut-être une tâche qui demande beaucoup de temps. Les employeurs peuvent épargner temps et argent en exigeant un titre de compétence comme condition d'emploi essentielle.



Une orientation claire pour l'avancement de carrière : On reconnaît davantage l'échographie comme profession et celle-ci est de plus en plus réglementée à travers le Canada. Les échographistes peuvent accroître leur crédibilité et admissibilité pour des promotions ou des nouvelles occasions d'emploi en obtenant et en maintenant des titres de compétence.



L'appui de la sécurité des patients : Les titres de compétence représentent un élément essentiel de la professionnalisation de l'échographie médicale diagnostique. La norme qui exige que les échographistes pratiquent uniquement dans les sphères où ils ont démontré avoir les connaissances, les compétences et le jugement correspond aux attentes. On s'attend à ce que ce soit des praticiens qualifiés qui effectuent les examens prescrits par nos médecins.



L'appui de la gestion des risques : Les titres de compétence contribuent à assurer que les soins prodigués aux patients sont de grande qualité et réduisent les incidences d'incompétence, de mauvaise conduite ou d'incapacité. L'embauche d'échographistes qui détiennent un/des titre(s) de compétence peut aider à prévenir les pertes de revenus et les questions juridiques potentielles.

Les titres de compétence d'Échographie Canada confirment qu'un individu possède les connaissances, les compétences, les aptitudes cliniques et le jugement professionnels minimaux pour pratiquer l'échographie au niveau d'entrée. Compléter avec succès les examens d'admission à la profession d'Échographie Canada, ainsi que l'évaluation canadienne des compétences cliniques (ÉCCC™), accorde aux individus le droit d'apposer les titres de compétence – CRGS®, CRVS® ou CRCS® – auprès de leur nom. Ces titres de compétence sont reconnus à travers le Canada et le monde.



Échographie Canada est l'organisme d'agrément officiel pour les échographistes médicaux diagnostiques au Canada. Nous fournissons les examens d'admission à la profession, nous développons les directives nationales sur les pratiques professionnelles, et nous sommes responsables des profils nationaux de compétence.

Notre mission vise à favoriser les pratiques exemplaires et à promouvoir la poursuite de l'excellence en échographie au Canada.

Échographie Canada a été créée le 1 janvier 2014 par la fusion de la Société canadienne des échographistes médicaux (SCEM) et l'Association canadienne des professionnels autorisés en échographie diagnostique (ACPAED). Nous sommes l'unique voix à l'échelle nationale pour la profession de l'échographie au Canada.

Nous sommes fiers du progrès réalisé au cours des 20 dernières années. À l'avenir, nous prévoyons élargir notre programme d'accréditation pour inclure d'autres spécialités en échographie médicale diagnostique.